



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 47
2023

Bulletin officiel n° 47 du 14 décembre 2023

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2023/Hebdo47-0>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques des concours de l'École normale supérieure d'Ulm – Modification

→ [Arrêté du 24-11-2023](#) – NOR : ESR2332227A

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de l'université Bordeaux III Montaigne (groupe II)

→ [Arrêté du 13-11-2023](#) – NOR : ESRD2331859A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique

→ [Arrêté du 21-11-2023](#) – NOR : ESRR2331785A

Conseils, comités, commissions

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

→ [Avis](#) – NOR : ESRR2332524V

Écoles normales supérieures

Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques des concours de l'École normale supérieure d'Ulm – Modification

NOR : ESRS2332227A

→ Arrêté du 24-11-2023

MESR - Dgesip A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; Code général de la fonction publique ; loi du 23-12-1901 ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 ; décret n° 2013-1140 du 9-12-2013 ; arrêté du 9-9-2004 modifié ; arrêté du 3-11-2022

Article 1 – Les dispositions du 1. du I de l'article 6 de l'arrêté du 3 novembre 2022 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 1. Pour l'épreuve commune de langue et culture anciennes, un ou plusieurs dictionnaires latin-français ou grec-français, et, pour l'épreuve à option, version latine et court thème, un ou plusieurs dictionnaires latin-français et un ou plusieurs dictionnaires français-latin sont autorisés, sans tableau de déclinaison ou de conjugaison et à l'exclusion de tout autre recueil de vocabulaire. »

Article 2 – Les dispositions du 3. du II de l'article 6 de l'arrêté du 3 novembre 2022 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 3. Pour la préparation de l'épreuve orale commune d'admission de langue et culture anciennes du groupe A/L, l'usage d'un dictionnaire latin-français ou grec-français est autorisé, sans tableau de déclinaison ou de conjugaison et à l'exclusion de tout autre recueil de vocabulaire.

L'usage d'un dictionnaire est autorisé pour l'épreuve orale d'option de langues anciennes du groupe A/L.

L'usage d'un dictionnaire est interdit pour les épreuves orales de langues étrangères vivantes ou anciennes du groupe B/L. »

Article 3 – Le directeur de l'École normale supérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 24 novembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de l'université Bordeaux III Montaigne (groupe II)

NOR : ESRD2331859A
→ Arrêté du 13-11-2023
MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 13 novembre 2023, Morgane Leroux, attachée d'administration de l'État, est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'université Bordeaux III Montaigne (groupe II), du 20 novembre 2023 au 19 novembre 2027.

Conseils, comités, commissions

Nomination au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2331785A

→ Arrêté du 21-11-2023

MESR - DGRI SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 21 novembre 2023, sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique :

- au sein de la section 4 – physique des atomes, molécules et plasmas : optique et lasers : Walid Chaibi, en remplacement de Benjamin Canuel ;
- au sein de la section 18 – Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles : Oscar Laurent, en remplacement de Pascal Philippot ;
- au sein de la section 19 – système Terre : enveloppes superficielles : Claire Ménesguen, en remplacement de Vincent Vantrepotte ;
- au sein de la section 33 – mondes modernes et contemporains : Laurent Herment, en remplacement de Laurent Heyberger ;
- au sein de la section 35 – philosophie, littératures, arts : Christine Noille, en remplacement de Ariane Hudelet.

Conseils, comités, commissions

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2332524V

→ Avis

MESR - DGRI SPFCO B2

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique mentionnées ci-dessous :

Section 10. Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

1 siège – Collège B1

Section 13. Chimie physique, théorique et analytique

1 siège – Collège C

Section 17. Système solaire et univers lointain

1 siège – Collège C

Section 23. Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des micro-organismes associés

1 siège – Collège B1

Section 26. Cerveau, cognition, comportement

1 siège – Collège A2

Section 28. Pharmacologie, ingénierie et technologies pour la santé, imagerie biomédicale

1 siège – Collège B1

Section 32. Mondes anciens et médiévaux

1 siège – Collège A2

Section 33. Mondes modernes et contemporains

1 siège – Collège A2

1 siège – Collège B1

2 sièges – Collège B2

Section 35. Philosophie, littératures, arts

1 siège – Collège A2

1 siège – Collège B1

Section 39. Espaces, territoires, sociétés

1 siège – Collège B2

Commission interdisciplinaire 50. Gestion de la recherche

3 sièges – Collège A

2 sièges – Collège B

Commission interdisciplinaire 51. Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant

2 sièges – Collège A

2 sièges – Collège B

1 siège – Collège C

Commission interdisciplinaire 52. Environnements sociétés : du savoir à l'action

1 siège – Collège A

3 sièges – Collège B

1 siège – Collège C

Commission interdisciplinaire 53. Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies

1 siège – Collège A

3 sièges – Collège B

Commission interdisciplinaire 54. Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques

1 siège – Collège B

Commission interdisciplinaire 55. Sciences et données

2 sièges – Collège B

Les candidatures doivent être établies en **un fichier unique** incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et, le cas échéant, de la liste des travaux et productions scientifiques **les plus récents**. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. **L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 10 pages.**

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Les candidatures doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique,

soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3, rue Michel-Ange, 75016 Paris) **avant le 4 janvier 2024 à 18 h 00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections : https://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf ;
- pour les commissions interdisciplinaires : https://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf.

Annexe(s)

- 📄 [Annexe — Déclaration de candidature à une commission interdisciplinaire](#)
- 📄 [Annexe — Déclaration de candidature à une section du Comité national](#)



COMITE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ANNEXE 1
DÉCLARATION DE CANDIDATURE À UNE
COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE

IMPORTANT : Joindre dans un fichier unique le formulaire de déclaration de candidature, un curriculum vitae et, le cas échéant, la liste des travaux et productions scientifiques les plus récents. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 10 pages.

¹ Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm
Il est vivement conseillé de dactylographier votre candidature selon ce modèle

Pour candidater dans une commission interdisciplinaire, il faut être membre d'une instance du Comité national de la recherche scientifique.

N° de la CID

Collège

Intitulé de la CID

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénoms

Date de naissance

Grade et échelon actuels

Organisme d'appartenance

Instance du Comité national dans laquelle vous siégez

Fait à

, le

Signature

Je m'oppose à l'utilisation commerciale des données qui me concernent :

OUI

Les données à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et libertés (n° 78-17) du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, vous pouvez vous adresser par écrit ou sur place au secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique, 3, rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16.

ANNEXE 1
DÉCLARATION DE CANDIDATURE À UNE
SECTION DU COMITÉ NATIONAL

IMPORTANT : Joindre dans un fichier unique le formulaire de déclaration de candidature, un curriculum vitae et, le cas échéant, la liste des travaux et productions scientifiques les plus récents. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 10 pages.

- (1) Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf.
Il est vivement conseillé de dactylographier votre candidature selon ce modèle.

N° de la section	Collège
Intitulé de la section	
Nom d'usage	
Nom de naissance	
Prénoms	
Date de naissance	
Grade et échelon actuels	
Organisme d'appartenance	

Avez-vous déjà été membre d'une section du Comité national de la recherche scientifique ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	De _____	à _____
Êtes-vous membre du Conseil national des universités (hors disciplines médicales, odontologiques) ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Êtes-vous membre d'une commission scientifique spécialisée de l'Inserm ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Êtes-vous membre du Conseil scientifique de l'Inserm ou du CNRS ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Êtes-vous membre d'un des jurys de concours nationaux d'agrégation au titre de l'année en cours (disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion) ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Êtes-vous membre de l'équipe de direction d'un institut du CNRS (directeur et directeur adjoint) ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Adresse professionnelle	
Unité	Laboratoire
Service	
n°	Rue
Code postal	Ville
Téléphone	N° du poste
Courriel	

Adresse personnelle	
n°	Rue
Code postal	Ville
Téléphone	Mobile
Courriel	
Fait à	, le
	Signature

Dans la mesure où vous seriez élu(e), où désiriez-vous que soi(en)t expédié(s) le(s) :

- Courrier(s) : Adresse personnelle professionnelle
- Paquet(s) : Adresse personnelle professionnelle

Je m'oppose à l'utilisation commerciale des données qui me concernent : OUI

Les données à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et libertés (n° 78-17) du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, vous pouvez vous adresser par écrit ou sur place au secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique, 3, rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16.